



Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion



L'arsenal cantonal

Philippe de Kalbermatten – Patrick Elsig

Terminé et utilisé à partir de l'automne-hiver 1895-96, l'arsenal cantonal fête aujourd'hui son centenaire et, si l'on excepte les interventions régulières dans les aménagements intérieurs, l'édifice n'a que peu changé au cours des 100 ans pendant lesquels il a fort convenablement rempli sa tâche.

Par son rôle de dépôt d'armes et d'équipement militaire destinés à équiper les troupes dans les meilleurs délais en cas de mobilisation, on pourrait s'attendre à un bâtiment à caractère purement utilitaire, dont la fonction primerait sur toute autre considération formelle ou stylistique. Dans le cas de l'arsenal de Sion, il semble que cela ne soit pas tout à fait le cas, non pas que ce bâtiment ait été conçu à d'autres fins, mais si on lui porte un regard attentif, il révèle sans conteste de grandes qualités architecturales.



Les ancêtres de l'arsenal actuel

On peut s'étonner que l'Etat du Valais ait attendu la fin du XIX^e siècle pour se doter d'un véritable arsenal cantonal. Toutefois, comme le fait remarquer Bernard Truffer, cela s'explique aisément si l'on considère que, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la défense était une affaire assumée indépendamment par chaque Dizain. Seules certaines réserves de poudre et de plomb étaient gérées en commun et stockées à Sion (tour des Chiens), à St-Maurice ou à Monthey.

Pour le Dizain de Sion, le matériel de guerre était déposé dans la tour de Savièse, à côté de la porte du même nom. Toutefois, quand elle fut livrée à la pioche des démolisseurs, en 1852, elle ne servait déjà plus de dépôt.

En effet, l'entrée du Valais dans la Confédération, en 1815, avait imposé un système plus centralisateur et une plus grande uniformisation du matériel militaire. Ceci eut pour effet de grouper à Sion l'ensemble de l'armement cantonal. La Bourgeoisie de Sion loua à l'Etat l'ancienne souste de la rue de Conthey (actuelle annexe du bâtiment du Gouvernement).

Plusieurs projets avortés, en particulier la construction d'une maison Nationale qui aurait également permis l'entreposage du matériel militaire, imposèrent le maintien de l'arsenal dans ces locaux jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La modernisation de l'armée pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle amena une multiplication du matériel militaire. L'équipement que le Valais se voit confier en 1891 (voitures pour l'infanterie, fusils, etc) ne peut plus être stocké dans les locaux d'alors et se trouve dispersé en plusieurs endroits. Conscient des problèmes que cette situation induit, le Grand Conseil admet le principe de la construction d'un nouvel arsenal.

Genèse du bâtiment actuel

Après avoir décidé de construire le nouvel édifice en bordure de la rue de Lausanne récemment tracée, le gouvernement valaisan demande à l'architecte Joseph de Kalbermatten d'en élaborer les plans, conformément aux prescriptions fédérales.

En novembre 1891, le projet est présenté au Grand Conseil sur la base d'un rapport d'étude établi par MM. Pitteloud et de Werra. Le Grand Conseil accepte le projet sous réserve de l'approbation du Département Militaire Fédéral.

Lors de la session de mai 1892, le Conseil d'Etat doit toutefois redemander l'autorisation de construire ce bâtiment, étant donné que l'importance de l'ouvrage a changé entre-temps, passant d'une simple remise pour le nouveau matériel reçu de la Confédération à un véritable arsenal destiné à réunir l'ensemble du matériel de guerre et l'administration (voir ill. 2).

Lors de sa session de novembre, dans son message au Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet en question le projet de construction à cause de son coût. En effet, alors qu'il était prévu une dépense de Fr. 100'000.- environ, le devis présenté par Joseph de Kalbermatten se monte à Fr. 156'584,35.

Compte tenu de l'état des finances publiques ainsi que des dépenses extraordinaires engagées par l'Etat, ce coût semble élevé; mais la nécessité d'un arsenal n'est pas remise en question, d'autant qu'elle est reconnue par les instances fédérales.

Il est cependant demandé par un député que le plan de l'arsenal soit soumis à l'examen d'une commission de trois architectes avant qu'il ne soit mis en exécution.

Le concours d'architecture

Le Conseil d'Etat du canton du Valais, en exécution des décisions prises par le Grand Conseil dans ses sessions de mai et de novembre 1892, met donc au concours public l'élaboration des plans de construction d'un arsenal cantonal à Sion.

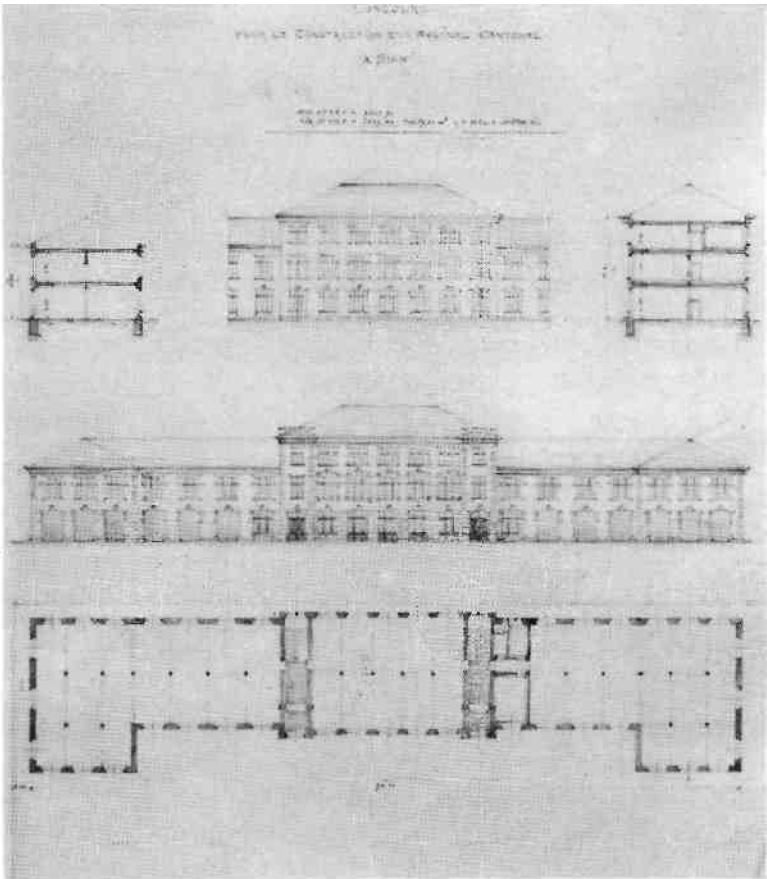
Le jury sera composé de trois architectes dont on ne connaît malheureusement pas les noms. Une somme de Fr. 2'000.- est mise à disposition du jury pour primer deux projets pour autant que celui-ci juge que les plans répondent, du point de vue architectural, à ce qui est exigé. Réserve prudente, mais qui s'avérera précieuse lors de l'examen des projets qui lui seront soumis. Il faut noter que le règlement du concours imposait un coût maximal de Fr. 115'000.-, avec possibilité de le réduire à Fr. 73'000.-.

En date du 15 avril 1893, les six concurrents inscrits ont rendu leur projet.

La raison exacte pour laquelle Joseph de Kalbermatten n'a pas participé au concours n'est pas connue. Cependant, il est possible, compte tenu des événements qui vont suivre, qu'il lui a été demandé de ne pas y participer afin de permettre au Conseil d'Etat de faire un choix, ou tout au moins, de se réserver une alternative.

Le rapport exact du jury n'est pas connu; par contre, le message du Conseil d'Etat du 17 mai 1893 nous révèle que le niveau du concours est faible et que, par conséquent, le jury n'a pas attribué de premier prix.

En outre, le concurrent ayant obtenu le deuxième prix, le projet du bureau zurichois Ott et Roninger, «Motto Fr. 115'000.-» (voirill.1), a triché sur le calcul du cube en utilisant des cotes ne correspondant pas aux plans. Le jury



///. ? Détail du projet du *bureau Ott et Roninger* (éch. 1:200) 6

fait toutefois remarquer au Grand Conseil que l'enveloppe budgétaire de Fr. 115'000.- est impossible à respecter. En conclusion, et pour proposer une solution concrète, le jury rappelle au Grand Conseil l'existence d'un projet qui correspond en tous points à la demande et qui est approuvé par le Département Militaire Fédéral: celui de Joseph de Kalbermatten.

Il est donc demandé au Grand Conseil de faire le choix entre le projet de MM. Ott et Roninger et celui de l'architecte sédunois, sur lequel il est encore possible de faire des économies en supprimant certains éléments décoratifs.

Le mandat

Il semble que le Conseil d'Etat ait été rapidement informé que le concours n'avait pas donné de résultats utiles. En effet, le 24 avril 1893, moins de 10 jours après le rendu officiel du concours, Joseph de Kalbermatten écrivait déjà au président du Conseil d'Etat qu'il était en mesure de procéder à certaines modifications de son projet, afin d'en réduire le coût de Fr. 30'000.- environ.

Lors de sa session de mai 1893, le Grand Conseil, conformément au préavis du Conseil d'Etat, adopte pour la construction de l'arsenal le plan présenté par Joseph de Kalbermatten, devisé à Fr. 156'584,35 francs, mais réduit alors de Fr. 28'000.- (voir ill. 3).

Les crédits sont votés, y compris pour l'achat du terrain, et les travaux de construction basés sur les plans modifiés peuvent commencer. Ces travaux sont adjugés à l'entreprise Besson, de Bagnes. Ils sont menés avec diligence puisque le bâtiment est terminé avant l'hiver 1895.

Description du bâtiment

Caractères architecturaux et stylistiques

Ce bâtiment est intéressant à plus d'un titre quant à sa cohérence urbaine et architecturale. En effet, si l'implantation le long de la nouvelle rue de Lausanne était imposée, le caractère du bâtiment est éminemment urbain et ne laisse pas à priori entrevoir sa destination, tout en ne cachant pas son caractère utilitaire.

Par le traitement différencié de ses façades, l'arsenal est un bâtiment appartenant clairement à la rue de Lausanne. La façade sud ne comporte pas d'éléments décoratifs, ses grandes fenêtres divisées en deux expriment le caractère utilitaire du bâtiment. La façade nord est rehaussée par trois pignons rapportés qui ne sont que purement décoratifs dans la mesure où, au niveau du plan, ils n'agrandissent guère l'espace intérieur et au niveau de la fondation, ne se différencient pas des autres éléments composant la façade.

Dans sa forme actuelle (en faisant abstraction de l'annexe construite à l'ouest), l'arsenal se présente sous la forme d'un bâtiment rectangulaire de 70,20 m par 22,70 m et d'une hauteur à la corniche de 10,5 m. La façade nord est percée au rez de 13 portes cochères pour l'accès aux magasins à voitures et, à l'étage, de 13 baies. La façade sud compte 15 baies par étage.

D'un point de vue typologique, il s'agit donc d'un bâtiment à corps unique déguisé en bâtiment à trois corps. Les ailes s'expriment peu par rapport au corps central; il n'y a pas de retournement du plan aux ailes.

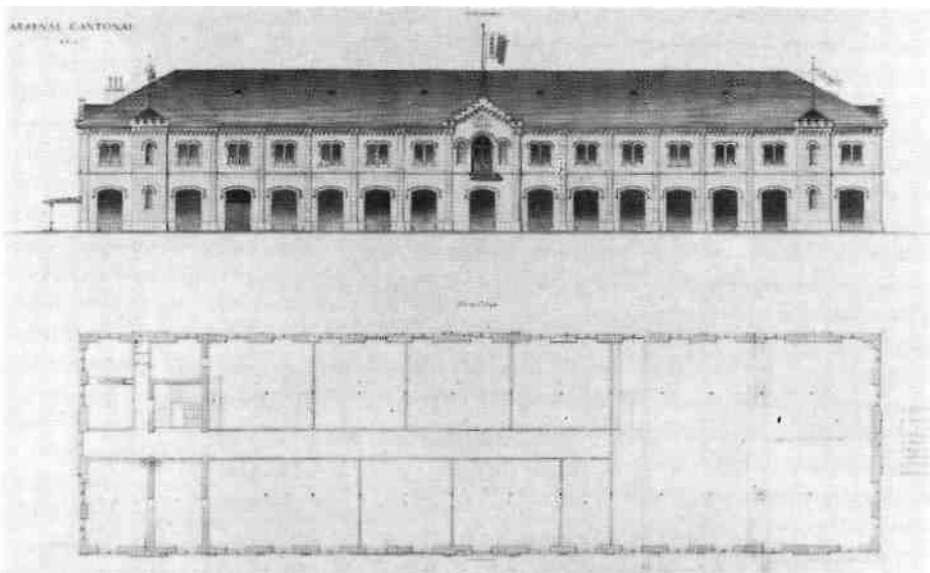
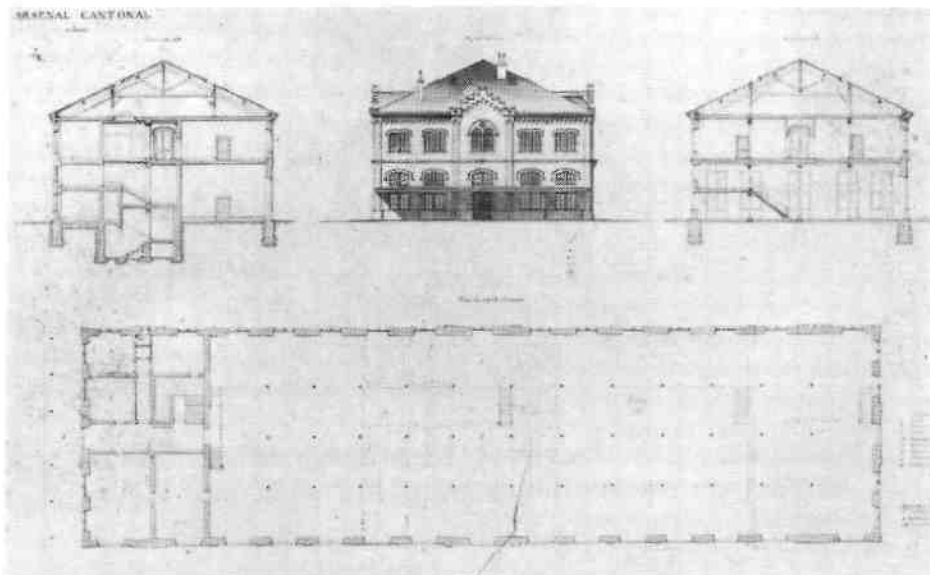
Par leur expression formelle, les pignons crénelés, décorés ou même ajourés par des meurtrières factices, sont autant de signes qui donnent au bâtiment son caractère militaire. Le pignon central, plus large, également crénelé, contrairement à ce qu'on pourrait y attendre par rapport à sa position sur l'axe de symétrie de la façade n'est pas une entrée; il n'est lui aussi qu'un élément purement décoratif. En effet, ces pignons ne doivent ici être considérés que comme des décorations rapportées, dans la mesure où ils ne participent pas à une différenciation du plan; ils ne sont pas des entrées et ne caractérisent pas l'espace intérieur.

Ces ajouts stylistiques sont tout ce qui reste du projet de 1892 qui avait une expression stylistique plus franche par de réels pignons crénelés flanquant les deux façades principales ainsi que les façades latérales.

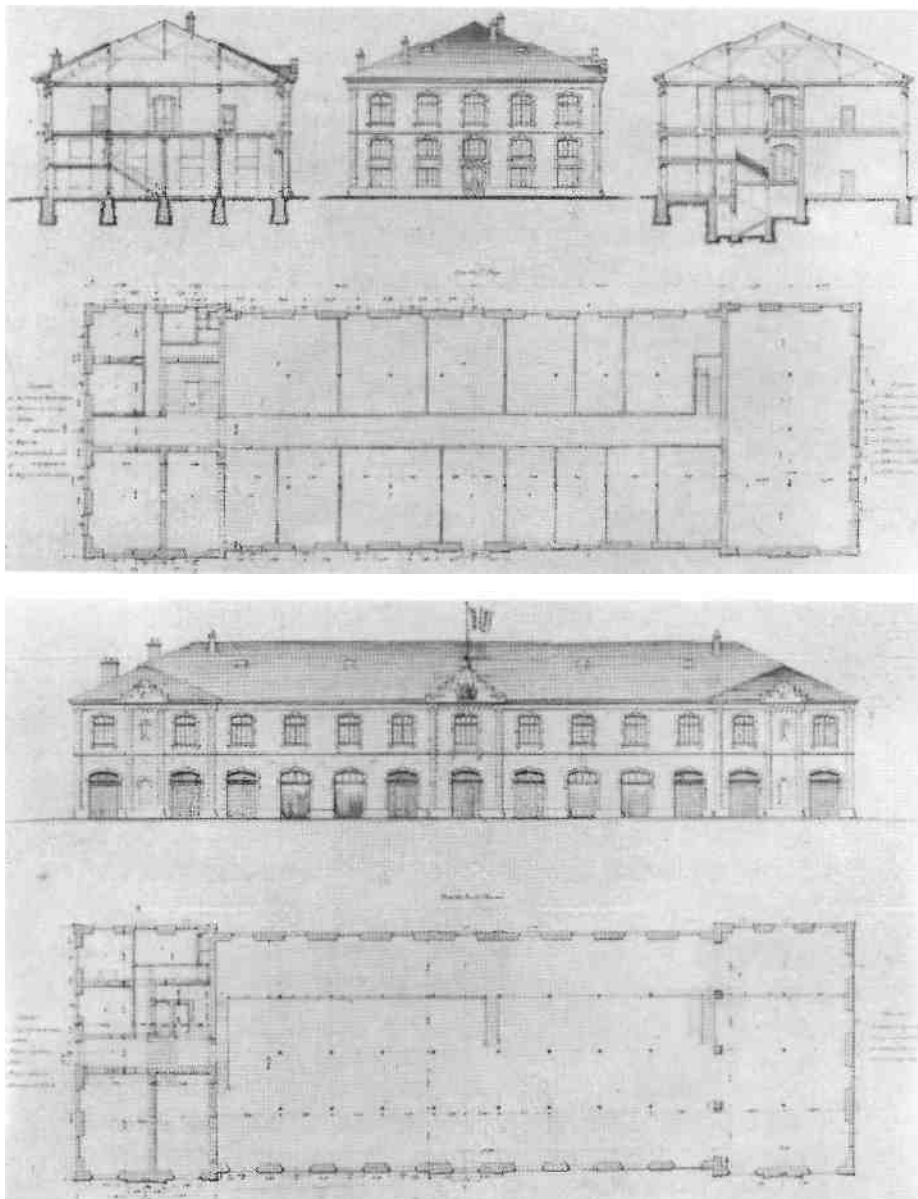
Les références stylistiques de Joseph de Kalbermatten sont le fait de l'enseignement de Gottfried Semper dont il fut l'élève puisqu'il est issu de la première volée d'architectes de l'Ecole Polytechnique de Zurich en 1864.

Sans s'aventurer de façon détaillée dans le discours théorique de Semper, celui-ci affirmait la préexistence du motif artistique par rapport à sa forme structurée: c'est l'ornementation et non la structure qui est fondamentale.

A travers les économies auxquelles il a dû procéder, probablement à rencontre de ses convictions architecturales, en supprimant les éléments décoratifs, Joseph de Kalbermatten a peut-être compris que l'ornementation n'était pas une finalité architecturale mais bien plutôt le placage d'une image, d'un style. L'arsenal peut ainsi démontrer, dans une certaine mesure, que la structure, et non l'ornementation, est fondamentale dans l'appropriation d'un espace, dans son usage et lors de transformations.



III. 2 Premier projet de Joseph de Kalbermatten (1892), non réalisé (éch. 1:100).



III. 3 *Projet simplifié de Joseph de Kalbermatten (1893), réalisé (éch. 1:100).*

Caractères constructifs

Les murs porteurs périphériques sont fondés sur des semelles. Les porteurs intérieurs sont repris sur des fondations sur pieux.

La structure intérieure du bâtiment, faite de colonnes en fonte, ponctue et divise le corps central et l'espace de l'aile ouest.

Les planchers sont en poutres de bois portées sur des poutrelles en fer.

Il est intéressant de noter que, pour un écartement de 60 cm, les portées en bois, destinées à reprendre de lourdes charges, vont jusqu'à 5,6 m.

La charpente est une charpente à ferme venant prendre appui sur les murs ainsi que sur les colonnes en fonte.

Caractères distributifs

Le rapport de gestion du Grand Conseil nous livre les premières impressions de l'utilisation du tout nouvel arsenal: «En automne 1895, l'ancien arsenal ainsi que les différents magasins que nous occupions, ont été évacués et tout le matériel de guerre a été transporté au nouvel arsenal.

Ce bâtiment répond en tous points à ce que l'on exige aujourd'hui d'un arsenal, c'est-à-dire vastes magasins bien éclairés, abords et dégagements faciles, groupement du matériel par corps, en un mot, possibilité d'une rapide mobilisation.

Dans la grande halle du rez-de-chaussée, nous avons placé le matériel de corps, c'est-à-dire tout ce que la troupe prend pour entrer en campagne, comme canons, voitures, harnachements, couvertures de bivouac, outils de pionniers, matériel sanitaire, etc, etc. [...]

Au rez-de-chaussée se trouve en outre un magasin de réception et d'expédition des effets, une cuisine pour les lavages et un logement pour le concierge.

A l'étage sont installés les magasins d'effets d'habillement et d'équipement, les armes de réserve, le magasin de chaussures, l'atelier de nettoyage des armes, une pièce pour la visite sanitaire et une autre pour l'habillement des recrues, enfin les bureaux de l'administration. Entre l'appartement du concierge et l'étage se trouvent encore trois pièces occupées par les ateliers de tailleurs. Un vaste galetas occupe toute la longueur du bâtiment permet d'abriter la troupe en cas de mauvais temps» .

Le corps oriental du bâtiment regroupe les bureaux. L'accès public se trouve de ce même côté. Les accès utilitaires se font par les grandes portes cochères de la façade nord qui s'ouvrent sur un vaste espace de près de 6m de haut dont la partie sud est divisée par une mezzanine. Au premier étage, la partie centrale est occupée par des magasins dont la répartition se fait indépendamment de la structure primaire.

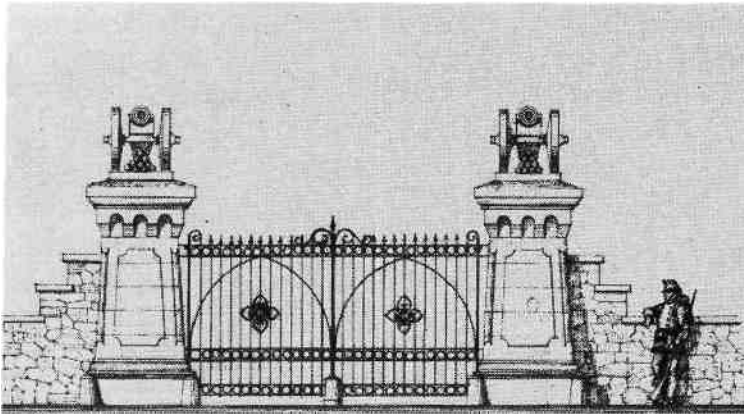
Conception architecturale

Le plan de l'arsenal montre une grande potentialité d'usage de l'espace par sa structure ponctuelle, par la différenciation verticale de l'espace en deux ou trois niveaux et aussi par un éclairage naturel généreux. De par sa conception et son organisation spatiale, ce bâtiment dépasse le stade d'un bâti qui ne serait que l'expression d'un contenu unique. Il n'est donc pas un objet architectural typifié, cloisonné par une destination quasi univoque de ses espaces. Par son architecture «anonyme» au sens d'une structure primaire parfaitement conventionnelle,

l'adéquation entre l'espace et la structure ainsi réalisée permet une grande liberté d'appropriation de l'espace par l'utilisateur.

Nous ne parlons pas ici de polyvalence de l'espace, mais bien plus d'un potentiel, d'une capacité de l'espace de ce bâtiment à accepter la fonction première qui lui a été imposée ou à accueillir d'autres fonctions.

En un siècle d'histoire, ce bâtiment n'a pas changé d'affectation, ce qui prouve bien la justesse de sa conception.



III. 4 *Projet pour l'entrée du site depuis la rue de Lausanne (Joseph de Kalbermatten, 1897).*

Les modifications ultérieures

Peu décoré en lui-même, nous l'avons vu, pour des raisons avant tout financières, l'arsenal va recevoir peu après sa construction différents ornements qui viennent rompre sa relative austérité. Ainsi, le fronton du pignon central, sur la façade nord, se voit sommé d'une sculpture en bas-relief polychrome (voir ill. dos de la couverture). Celle-ci rappelle la destination du bâtiment par une allégorie patriotique qui mêle les bannières de la Suisse et du Valais aux symboles de la défense du pays: fusil à baïonnette, canons et rameaux de laurier et de chêne. Cette sculpture, restaurée en 1992 sous l'égide du Service des Bâtiments, par l'atelier Saint-Dismas, a retrouvé aujourd'hui ses vives couleurs d'origine.

Sur un projet de Joseph de Kalbermatten, daté de 1897, l'entrée principale de la propriété, sur la rue de Lausanne, est monumentalisée par la pose d'une grille tenue par deux socles massifs supportant des reproductions de canons anciens (aujourd'hui enlevés; voir ill. 4). L'effet de l'entrée est rendu encore plus majestueux par les deux magnifiques cèdres du Liban, plantés de part et d'autre de celle-ci.

Si l'intérieur du bâtiment a été constamment adapté aux nouvelles nécessités de l'arsenal, l'extérieur n'a été que peu modifié. La transformation la plus manifeste est la création, en 1936/37, d'une petite annexe à l'ouest du complexe, qui reprend le langage néo-médiéval du bâtiment principal. Conçue par le bureau de l'architecte cantonal, avec le concours de l'ingénieur Sarrasin, l'annexe repose sur une dalle en béton armé du type «champignon», posée sur des piliers évasés vers le haut, au lieu de simples sommiers. La cave créée sous l'annexe était destinée à recevoir les masques à gaz que l'on devait entreposer à des températures assez constantes. L'architecte cantonal

établira en 1940 un projet de rehaussement de l'annexe pour une armurerie que l'on installera finalement dans le bâtiment principal.

Notons encore que la Confédération, en 1917, bâtit l'arsenal fédéral, plus modeste, au sud de celui qui nous occupe. Cet édifice, revenu dans les mains du canton en 1986, est aujourd'hui affecté aux besoins des Musées cantonaux pour ses expositions.

Les canons

Pour l'anecdote, rappelons parmi les curiosités de l'arsenal, les trois canons exposés dans la cour de l'édifice. Ceux-ci, frappés aux armes de la maison impériale d'Autriche et des VII Dizains, rappellent un don de François I^{er} d'Autriche en 1816 (voir NI. 5).

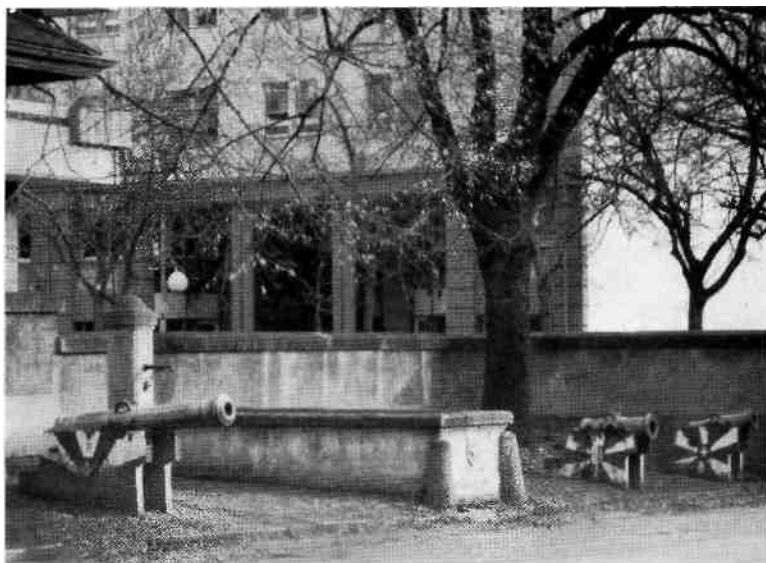
Au crépuscule de la domination napoléonienne sur le Valais, en 1813, les troupes françaises avaient positionné quelques pièces d'artillerie à Valère, dans l'espoir de contenir l'avance des troupes coalisées. Dans leur départ précipité, les Français durent se contenter de rendre ces pièces inutilisables, sans avoir pu s'en servir. Après leur courte occupation, les Autrichiens repartent avec les canons, en 1814.

A grand renfort de diplomatie, le Valais va essayer de les récupérer et l'empereur, conscient du bon droit de la demande valaisanne, se propose même de les fondre pour en forger de nouveaux, voulant ainsi marquer son attachement à notre région. C'est dans cette optique que l'Etat du Valais laisse libre choix aux autorités autrichiennes quant au calibre des pièces, mais demande instamment que soient gravés les écus des deux partenaires, afin de faire de ces armes un témoignage durable de l'amitié avec l'Empire.

Après les péripéties d'un long voyage par le Simplon, douze pièces d'artillerie arrivent à Sion en août 1818.

Malgré le caractère hautement symbolique de celles-ci, leur destin ne sera guère glorieux. Quatre d'entre elles seront vendues à la Confédération en 1853 pour leur métal. Une autre est fondue en 1871 par le canton pour ses besoins en nouvelles armes. Un canon se perd dans les méandres de l'exposition nationale de 1914, à Berne et deux semblent avoir été assez rapidement échangés avec des cantons voisins contre d'autres armes. Seule l'une des pièces sortira périodiquement de l'oubli pour participer à diverses cérémonies avant que son affût ne se brise définitivement sous le poids du bronze et des ans.

Ayant heureusement échappé aux réquisitions de métal en 1940, trois des quatre dernières pièces peuvent encore exciter la curiosité du promeneur.



III. 5 Les canons donnés par François I^{er} d'Autriche.

Conclusion

L'arsenal cantonal de Sion est un bâtiment représentatif du patrimoine architectural valaisan (c'est l'un des plus importants témoignages du néo-gothique civil dans notre canton) et, à ce titre, digne d'être protégé en tout cas contre toute utilisation ou intervention irréversible qui pourrait réduire ou même annihiler sa capacité de structure d'accueil.

Surtout, et c'est ce qui est important, l'édifice nous apporte une leçon d'architecture et de modestie. Il nous apprend que la rigueur architecturale n'est pas synonyme d'appauvrissement. Les économies et multiples réductions dont l'arsenal est issu l'ont, d'une certaine façon, enrichi dans le sens de la sobriété où l'ajout stylistique n'est plus une fin en soi, utilisé parce que l'époque le voulait, mais bien plutôt un signe qui nous révèle avec retenue la destination du bâtiment.

Notes

¹ Bernard Truffer, «Valais - Wallis», Les arsenaux de Suisse, Berne, 1993, pp. 154-159.

² Léon Imhoff, La démolition des remparts, l'ouverture de la route et de la rue de Lausanne, à Sion, 1830-1870, Sion, 1951, p. 10.

³ Denise Francillon, «Sion: ouverture à la modernité et recherche d'identité», 1788 -1988, La part du feu, urbanisme et société après le grand incendie, Sion, 1988, p. 163.

⁴ La plus grande partie de la documentation sur la construction de l'arsenal provient du fonds de Kalbermatten, architectes, conservé aux Archives d'Etat du Valais.

⁵ Bulletin des séances du Grand Conseil, session ordinaire de mai 1893, Sion, 1893, pp. 72-77.

⁶ Rapport de gestion du Grand Conseil pour l'année 1895, département militaire, Sion, 1896, pp. 33-34.

⁷ Jacques Calpini, «Un don de l'empereur d'Autriche à l'Etat du Valais en 1816: Les canons de l'arsenal de Sion», Annales valaisannes, 1974, pp. 97-108.

Couverture: vue générale de l'arsenal cantonal.

Dos de la couverture: détail de la sculpture décorant le pignon central de la façade nord.

Sedunum Nostrum, Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion. Case postale 2245 - CH 1950 SION 2 NORD
CCP 19-9921-3

Rédaction:

Patrick Elsig, responsable
Elvira Barras

Crédit des illustrations:

Bernard Dubuis: couverture, dos de la couverture et ill. 5
Archives d'Etat du Valais, fonds de Kalbermatten, architectes: ill. 1 -2-3-4

Impression:

Imprimerie R. Curdy SA - Sion

